

Avis public

Aux Contribuables de la susdite municipalité

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :**

Avis de promulgation RÈGLEMENT 387

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Josée Marquis, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022, a adopté le règlement 387.

RÈGLEMENT NO 387 FIXANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre 9h00 et 12h00 et 13h00 et 16h00.

Donné à Tadoussac, ce 8^e jour de février 2022



Josée Marquis
Secrétaire-trésorière adjointe

